

PR4 : ENTRETIEN IDEAL DES PRAIRIES DE FAUCHE : MAINTIEN DE LA RICHESSE GLOBALE ET DES ESPECES MENACEES (NIVEAU IV)



Cahier des charges

Je m'engage à :

- 1- Conserver les prairies naturelles sans les transformer** (niveler, labourer, ressemer /sursemer, remblayer, déposer des déchets...) ou modifier le système existant d'assainissement de la parcelle (fossés et rigoles, conserver les parties basses inondables des parcelles)
- 2- N'utiliser aucun produit phytosanitaire et aucun apports de fertilisants**
- 3- Faucher selon les techniques de la « fauche sympa »** (cf. annexe) : de manière centrifuge ou par bandes, à vitesse réduite (<8 km/h), **à partir du 25 juillet**
- 4- Tenir un cahier d'enregistrement de mes pratiques** (fauche, pâturage...)
- 5- En cas de nécessité absolue, la destruction locale des chardons est autorisée**, sur avis du comité technique ou de la structure animatrice, qui indiquera les produits autorisés et les doses maximales /ha – Même chose concernant les rumex, avec un maximum de 1 fois tous les 3 ans et à au moins 3 mètres des fossés

Engagements concernant l'entretien des fossés (s'il y en a sur la parcelle) :

- 6- Assurer l'entretien « vieux fonds, vieux bords » des fossés** dont le contractant a la responsabilité en maintenant la végétation sur une rive et en ne comblant pas les dépressions par les produits de curage :
 - réaliser les travaux d'entretien préférentiellement entre le 15 juillet et le 1^{er} novembre, et en aucun cas entre le 15 mars et le 15 juillet, sauf avis contraire de la structure animatrice
 - curage d'un seul côté des fossés et canaux, en laissant en l'état la rive opposée à celle où se fait le curage, maintien de la végétation rivulaire
 - conserver, lorsqu'elle existe, sur la rive curée une zone arbustive et/ou broussailleuse de 2-3 m de long tous les 15 à 20 m de rive (zones de refuge pour la faune)
 - pas d'élargissement de fossés ou canaux tant en largeur qu'en profondeur (principe « vieux fonds, vieux bords »)

- fréquence d'entretien préconisée : 8 à 10 ans

Engagements concernant l'entretien des haies, arbres isolés ou bosquets (s'il y en a sur la parcelle)

- 7- Conserver et entretenir les haies, bois, bosquets et arbres isolés suivant les usages locaux (recépage et étêtage des têtards)
- 8- Ne pas remplacer les arbres spontanés par des arbres de rapport

Possibilité de coupler avec d'autres mesures :

Il est possible de coupler le contrat avec les mesures suivantes (voir cahier des charges correspondants) :

- création et/ou gestion d'une frayère à brochets
- création et/ou entretien de frênes têtards

Dans ce cas, les rémunérations compensatrices s'ajoutent.

Rémunération des engagements

L'aide est accordée sur la base d'un devis estimatif approuvé par le préfet de département au montage du dossier de demande de Contrat, et plafonnée aux dépenses réelles.

Points de contrôle des engagements

- 1- aucune trace de modification de la parcelle (l'état initial du diagnostic biologique faisant foi)
- 2- tenue du cahier d'enregistrement des pratiques ; si nécessaire contrôle de l'évolution de la végétation (diagnostic biologique)
- 3- fauche selon les techniques « fauche sympa » - absence de fauche avant le 25 juillet
- 4- tenue du cahier d'enregistrement des pratiques
- 5- absence de destruction des chardons ou rumex, sauf avis contraire écrit de la structure animatrice
- 6- courrier informant le prestataire de service ou l'association foncière du cahier des charges souscrit ou, en cas de réalisation en régie, contrôle point par point
- 7, 8- présence des haies ou bosquet (selon état initial) sans remplacement par des arbres de rapport

Pourquoi ce cahier des charges ?

Les prairies naturelles alluviales (et les espèces qu'elles hébergent) sont l'habitat le plus gravement menacé de disparition à l'échelle du site notamment. En effet, depuis plus de 30 ans, les prairies tendent à disparaître au profit des cultures, en lien avec les accords du GATT et les évolutions successives de la PAC.

Lorsqu'elles ne disparaissent pas, le cortège végétal initial et spécifique initial tend à régresser, voire à disparaître proportionnellement à l'utilisation accrue des fertilisants organiques ou minéraux, des produits phytosanitaires, fongicides ou herbicides, et à l'accroissement des charges pastorales (piétinement, abrouissement...).

Le maintien de la richesse floristique nécessite d'une part l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants (non modification des conditions de sol), et d'autre part une fauche suffisamment tardive (entre début juillet et mi-juillet) permettant aux espèces végétales d'accomplir leur cycle de reproduction avant la fauche.

En outre, le Râle des genêts, oiseau mondialement menacé de disparition à court terme, niche dans les prairies de fauche, au sol, entre juin et août, et évite au maximum de se déplacer en vol. Cet oiseau a besoin de prairies de fauche (il ne niche pas en prairie pâturée), fauchées tardivement afin de laisser le temps aux couvées de se développer jusqu'à l'envol des jeunes (idéal : pas avant le 1^{er} août), et de manière centrifuge ou équivalente pour éviter de « piéger » (et donc broyer) adultes et jeunes au centre de la parcelle.

OBJECTIFS DU CAHIER DES CHARGES DU NIVEAU 2

Général :

- ✿ Lutter contre la disparition des prairies, leur mise en culture ou leur boisement
- ✿ Encourager le maintien et l'entretien par fauche des prairies alluviales naturelles

Spécifiques :

- ✿ Maintenir les prairies alluviales en évitant leur transformation par mise en culture (agricole ou forestière) et contribuer ainsi à la diversité générale des habitats naturels du lit majeur nécessaire au Vison d'Europe et à la Loutre notamment (ainsi qu'aux diverses espèces de chauves-souris utilisant la vallée)
- ✿ Permettre au Râle des genêts d'effectuer la totalité de son cycle de reproduction, améliorer considérablement le taux de survie des jeunes et donc accroître sensiblement le nombre de jeunes à l'envol ; en outre, la parcelle dans son ensemble devient une zone de refuge pour les nichées des Râle des genêts issues des prairies avoisinantes déjà fauchées ou pâturées, et qui pourront venir y terminer leur développement
- ✿ Améliorer par une action locale, l'état de santé général de la population mondiale de Râle des genêts.
- ✿ Maintenir l'originalité floristique des prairies naturelles alluviales permanentes en bannissant l'usage d'engrais, herbicides, pesticides et fongicides, et maintenir la richesse floristique en permettant, par une fauche tardive, l'accomplissement de la totalité du cycle de reproduction des plantes
- ✿ Maintenir les conditions favorables au développement du Cuivré des marais en évitant l'élimination systématique des Rumex
- ✿ Contribuer à renforcer la fonction d'épandage des crues du lit majeur, ainsi que sa fonction en matière d'épuration des eaux

HABITAT NATUREL VISE PAR LA MESURE

"Prairies naturelles atlantiques subhalophiles" - code NATURA 2000 : 1410

Cet habitat d'intérêt communautaire est entièrement dépendant des modes de gestion agricoles : son bon état de conservation nécessite l'absence totale d'apports d'engrais et de phytosanitaires qui modifient la composition floristique. Il nécessite en outre une fauche aussi tardive en saison qu'elle l'était autrefois, afin que les plantes aient eu le temps d'accomplir leur cycle de reproduction. Il, héberge en outre un cortège très important d'espèces animales et végétales, menacées de disparition ou de raréfaction à divers degrés.

Prairies naturelles alluviales

Cet habitat, lorsqu'il est en bon état de conservation (cortège floristique spécifique), héberge de très nombreuses espèces animales et végétales, menacées de disparition ou de raréfaction à divers degrés, dont, pour la vallée de la Charente :



En outre, plusieurs espèces végétales d'intérêt national ou régional s'y développent :

Fritillaire pintade



Renoncule à feuilles d'ophioglosse



Gesse blanche



Gratiole officinale



ESPECES VISEES PAR LA MESURE



Râle des genêts *Crex crex* - code NATURA 2000 : A122

Oiseau menacé de disparition à l'échelle mondiale, encore présent mais en régression accélérée, dans les vallées alluviales charentaises et angevines où il se reproduit dans les prairies naturelles inondables à l'exclusion de tout autre milieu. Il est menacé par la disparition des prairies, par la modification du cortège végétal induit par la fertilisation, ainsi que par les fauches avancées en saison, la vitesse croissante des fauches (vitesse de fauche), la faible hauteur des barres de coupe, et les fauches conduites dans un sens centripète.

Cuivré des marais *Lycaena dispar* - code NATURA 2000 : E1060

Papillon directement lié à la présence de prairies alluviales naturelles inondables et, à l'intérieur de ces prairies, à la présence de *Rumex* dont la chenille se nourrit à l'exclusion de toute autre plante.)

Marouette ponctuée *Porzana porzana* - code NATURA 2000 : EA119

Inféodée aux zones de végétation haute, dense et humide, elle s'y alimente en toutes saisons, s'y réfugie, et probablement s'y reproduit bien que, en raison de son extrême discrétion, les preuves manquent encore.

Angélique des estuaires *Angelica heterocarpa* - code NATURA 2000 : 1607

Espèce re-découverte dans le périmètre du site lors des prospections conduites en 2003 (Terrisse, 2003), sa localisation étant supposée auparavant s'arrêter au niveau de l'écluse de St Savinien. Sa présence est surtout conditionnée par le fonctionnement hydrologique du fleuve (se développe sur ses berges), et plus indirectement par l'entretien et le maintien des prairies.

Vison d'Europe* *Mustela lutreola* - code NATURA 2000 : E1356

Espèce prioritaire : petit mammifère menacé de disparition à court ou moyen terme, et dont la présence dans la vallée est liée au maintien du caractère naturel des habitats, à leur diversité et à leur bon état de conservation : cours d'eau, prairies, fossés, berges, ripisylves

Loutre d'Europe *Lutra lutra* - code NATURA 2000 : E1355

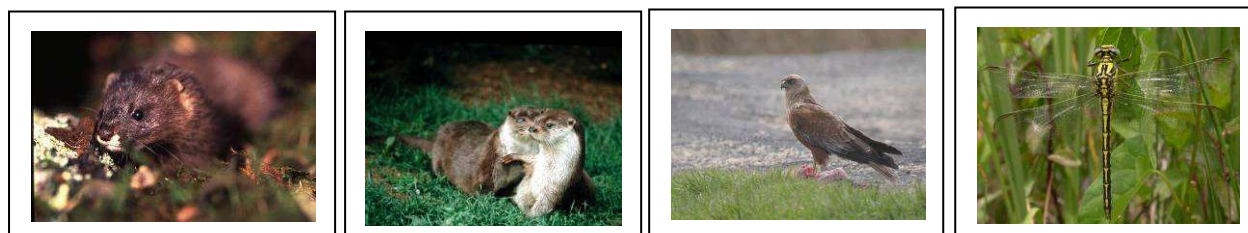
Mammifère dont la présence dans la vallée est liée au maintien du caractère naturel des habitats, à leur diversité et à leur bon état de conservation : cours d'eau, prairies, fossés, berges, ripisylves. Depuis l'explosion des populations d'Ecrevisses de Louisiane, la Loutre s'en alimente de manière prédominante.

Busard des roseaux *Circus aeruginosus* - code NATURA 2000 : A080

Rapace diurne construisant son nid au sol, dans les prairies à hautes herbes (ou dans cultures céréalières) et dont les nichées sont susceptibles d'être détruites par les faucheuses.

Libellules - Cordulie à corps fin (E1041), Agrion de Mercure (E1044), Gomphe de Graslin (E1046), Macromie splendide (E1036)

La plupart des espèces d'eaux lentes utilisent les mégaphorbiaies comme territoires de chasse..



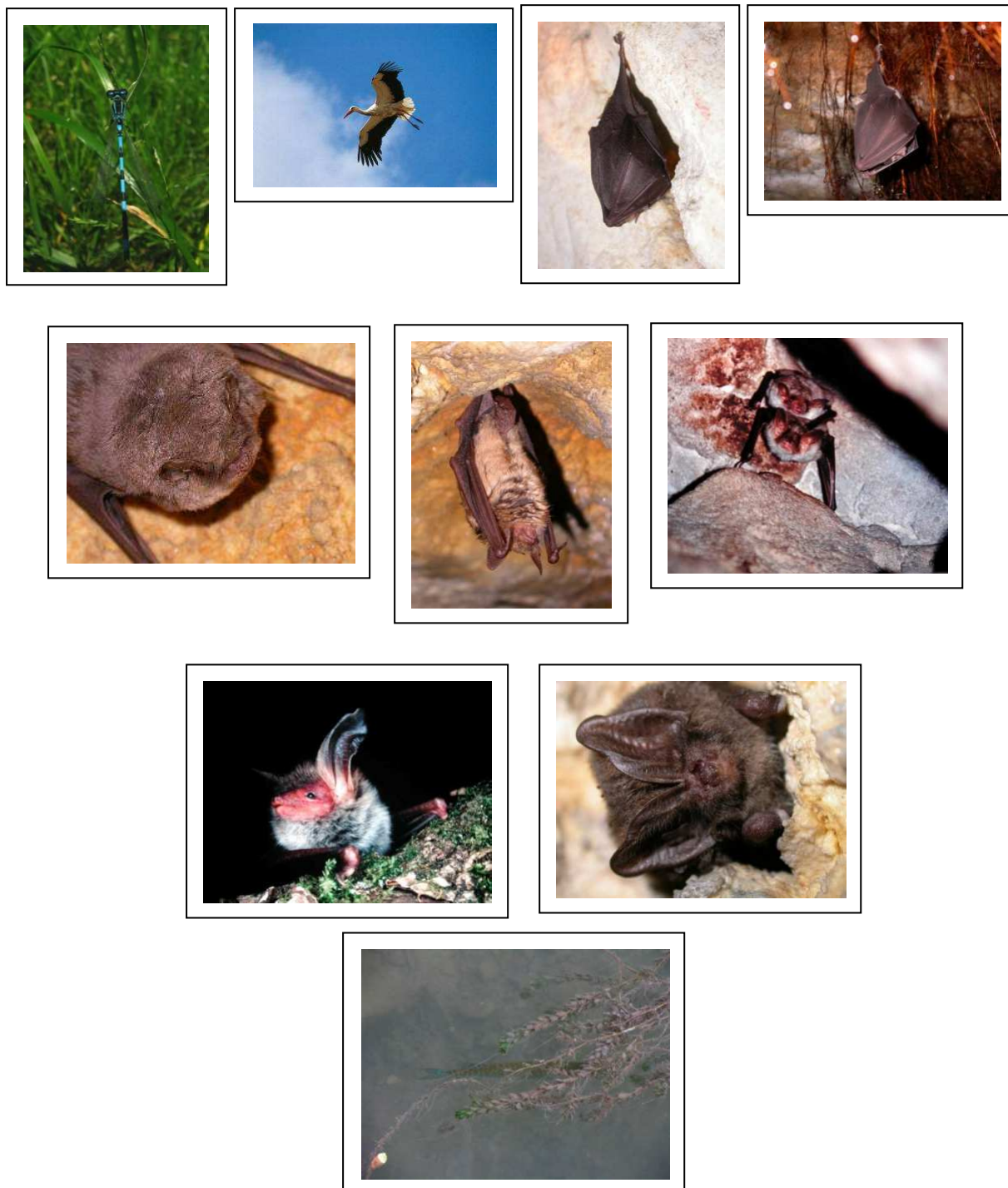
Cigogne blanche *Ciconia ciconia* - code NATURA 2000 : EA031

Elle utilise les mégaphorbiaies pour s'alimenter de criquets, d'amphibiens, de petits rongeurs (mulots...)...

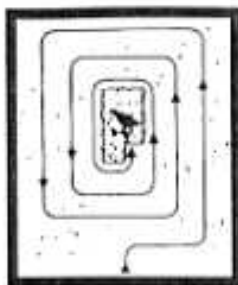
Chauves-souris - Grand Rhinolophe (E1304), Petit Rhinolophe (E1303), Minioptère de Schreibers (E1310), Murin à oreilles échancrées (E1321), Grand Murin (E1324), Murin de Beschtein (E1323), Barbastelle (E1308)

Toutes les chauves-souris utilisent les mégaphorbiaies comme lieu d'alimentation privilégié (chasse aux moustiques et autres insectes)

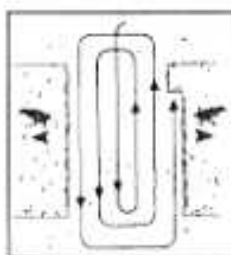
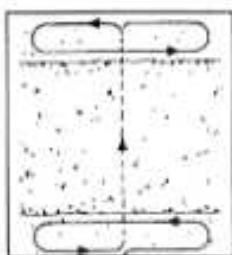
Brochet (reproduction)



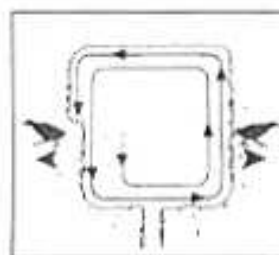
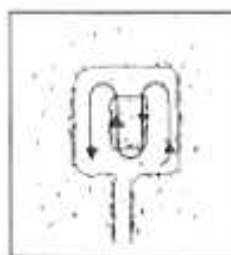
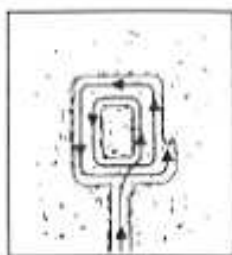
Exemples de «fauche sympa»



Ce type de "fauche classique", c'est à dire de l'extérieur vers l'intérieur de la parcelle, est à proscrire des pratiques. En effet, les oiseaux restent cachés au centre de la végétation et finissent par être broyés par la machine ou écrasés par le tracteur.



"Fauche sympa" pour les engins encombrants. Faucher d'abord aux deux extrémités de la parcelle... puis à partir du centre vers l'extérieur. Les oiseaux pourront fuir vers les prairies voisines.



Autre type de "fauche sympa" : faucher du portail vers le centre de la parcelle... puis faucher la partie centrale... et terminer en allant du centre vers l'extérieur. Là aussi, les oiseaux pourront s'enfuir vers les parcelles voisines.

Parcelle fauchée en plusieurs temps.

